

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-065-2022****Objet : PEEJ - DEMANDES D'AIDES FINANCIERES A L'INVESTISSEMENT CAF ET MSA - ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) ET ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH)**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'organisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, halte garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire, Prestations de service en matière périscolaire

La Caisse d'Allocations Familiales participe financièrement tant en investissement aux opérations concernant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et Accueils de loisirs.

La Mutualité Sociale Agricole participe financièrement en investissement aux opérations concernant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et les Accueils de loisirs (ALSH).

La Communauté de Communes Albret Communauté souhaite apporter des améliorations aux structures d'accueil dont elle a la gestion.

Afin de bénéficier d'aides financières, des dossiers de demandes seront déposés auprès des services de la CAF et de la MSA suivant le tableau ci-dessous :

Structure	Projets	Dépenses TTC	CAF	MSA	Reste à charge TTC
Alsh Lavardac	Matériel, Animation, Informatique	6 160,82 €	2 567,01 €	1 026,80 €	2 567,01 €
Alsh Barbaste	Mobilier, Matériel, Informatique	11 428,02 €	4 761,68 €	1 904,67 €	4 761,67 €
Alsh Moncrabeau	Sécurisation du site	7 920,46 €	3 300,19 €	1 320,07 €	3 300,20 €
Multi-Accueil Nérac	Toiture, Mobilier	23 975,49 €	9 989,79 €	3 995,91 €	9 989,79 €

AR Prefecture

047-200068948-20220427-DEC_065_2022-AU
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022

Multi-Accueil Mézin	Matériel cuisine, Animation	6 127,05 €	2 552,94 €	1 021,17 €	2 552,94 €
Micro-crèche Montagnac	Matériel de cuisine et mobilier	6 074,84 €	2 531,18 €	1 012,47 €	2 531,19 €
Multi-Accueil Montesquieu	Travaux de rénovation	17 993,08 €	7 497,11 €	2 998,85 €	7 497,12 €

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De signer l'ensemble des dossiers de demandes d'aides financières susvisés auprès des services de la CAF et de la MSA.

Article 2 : De prévoir au budget le financement des frais à charge d'Albret Communauté pour les améliorations aux structures d'accueil dont elle a la gestion.

Fait à NERAC le, **27 AVR. 2022**

Le Président,
Alain LORENZELLI,

Par délégation le 1er vice-président,
Francis MALISANI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire